

## AIGONDIGNE

### Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 23
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) :

**DEL 2020\_067**

L'an deux mil vingt, le 21 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDÉ Laurent, pouvoir à AIMON Céline  
DIDIER Emilien, pouvoir à ZAPATA Laurie  
FLEURIAULT Elvire, pouvoir à LECULLIER Lysiane  
THIBAUT Evelyne, pouvoir à ROUXEL Patricia

### Date de convocation :

Le 15 juillet 2020

### Date d'affichage :

Le 15 juillet 2020

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : LECULLIER Lysiane

Fait à Aigondigné,

Le 21 juillet 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

## Délibération 2020\_067 : AFFAIRES SCOLAIRES

### Objet : Tarifs 2020/2021 Restauration scolaire et garderies périscolaires

Considérant la nécessité de réviser les tarifs des services périscolaires, tels que les services de garderie et de la restauration scolaire,

Considérant que la commune d'Aigondigné souhaite maintenir sa politique familiale, fondée sur le principe d'égalité d'accès de tous les habitants aux services communaux, sans distinction d'origine sociale,

Considérant que les tarifs des services périscolaires seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

Considérant l'avis favorable de la commission des affaires scolaires/enfance-jeunesse, en date du jeudi 9 juillet 2020,

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, les nouvelles grilles de tarifs de garderie périscolaire,**

Tarifs applicables à la présence				
Tranches du QF	Garderie du matin	Garderie du soir (Goûter inclus)	Garderie du mercredi midi	Cantine
Q1 - < 450	0,85 €	1,05 €	<b>Gratuit</b>	0,90 €
Q2 - entre 451 et 650	0,95 €	1,20 €		1,45 €
Q3 - entre 651 et 870	1,05 €	1,35 €		2,05 €
Q4 - entre 871 et 1250	1,15 €	1,50 €		2,35 €
Q5 - > 1250	1,25 €	1,65 €		2,55 €
<b>*Tarif dépassement pour la garderie :</b> <b>6 € le 1/4 h supplémentaire</b>				



**Le Maire,**  
**Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.